

## Collectif Stop Tafta 65 : grand marché transatlantique, opportunité ou menace ?

Publié le 01/02/2015 à 03:50, Mis à jour le 01/02/2015 à 09:24

### Économie



*Stop Tafta 65 a présenté une projection-débat à partir du court-métrage «La Casse du siècle» au Centre Albert-Camus de Séméac. Ce collectif local a réaffirmé à nouveau son opposition au grand marché transatlantique. /Photo J.-P.D.*

Le collectif Stop Tafta 65, créé en 2014, s'est réuni au CAC de Séméac.

Les composantes actuelles de ce collectif sont : Attac, le PG, le PCF, Ensemble, EELV, Mouvement Transition, Colibri, le NPA, France Nature Environnement 65, Générations futures 65.

«Nous refusons notamment l'absence totale de transparence et de démocratie dans le processus de négociation de ce traité : on a affaire à des tractations secrètes entre «experts» non élus.

Si ce traité devait passer, on assisterait à l'abaissement inéluctable des normes, barrières et réglementations qui, selon les négociateurs, «sont des obstacles au commerce et à l'investissement» (en clair limitent les profits des multinationales).

Cet abaissement sera la conséquence, entre autres, de la mise en place de tribunaux d'arbitrage privés, court-circuitant les justices nationales, capables de sanctionner les États et toutes leurs composantes : régions, départements et communes... sans appel possible».

Pour le collectif, le grand marché transatlantique est une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux. Il ne fera qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures.

Le bilan actuel de l'Aléna (traité analogue au Tafta, en vigueur depuis une vingtaine d'années entre les USA, le Canada et le Mexique), montre que, contrairement aux promesses, la mise en place du

grand marché transatlantique entraînera une destruction d'emplois en France. D'autre part, l'Alena comporte le même type d'arbitrage privé que le Tafta et montre les dérives d'un tel dispositif.

Deux exemples cités :

- La firme chimique américaine Ethyl a attaqué le Canada pour une loi de 1997 interdisant un additif de carburant contenant du manganèse, produit neurotoxique. Ethyl a obtenu 13 millions de dollars de compensations et le Canada a dû abroger sa loi, c'est-à-dire renoncer au principe de précaution.
- En ce moment, la multinationale nord-américaine Lone Pine réclame au Canada 250 millions de dollars, suite à un moratoire adopté en 2011 par le Québec contre la fracturation hydraulique, technique actuelle pour l'extraction du gaz de schiste. Lone Pine considère que l'interdiction d'extraire le gaz de schiste (sous le fleuve Saint-Laurent) est une expropriation.

Le collectif Stop Tafta 65 des Hautes-Pyrénées appelle citoyen(ne)s, élu (e)s et organisations diverses refusant le Tafta, à la mobilisation la plus large, en lien avec les autres mouvements européens et états-uniens, pour contraindre le gouvernement français et l'Union européenne à stopper ces négociations. Le collectif Stop Tafta appelle toute personne, mouvement et organisation, en accord avec ses objectifs et intéressé par son action, à le rejoindre.

Contact : [stop.tafta65@gmail.com](mailto:stop.tafta65@gmail.com).

*Jean-Pierre Duluc*

Source :

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/02/01/2041011-collectif-stop-tafta-65-grand-marche-transatlantique-opportunit%C3%A9-ou-menace.html>